

CONTRAT DE LOCATION DE CHAMBRES D'HOTES

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'une de nos chambres d'hôtes « Le Coq du Nord – Mailhac » situé rue des Fonts, 27 à 11 120 Mailhac selon les conditions décrites dans ce document.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Sophie et Olivier

Locataire :

M., Mme, Mlle
Adresse
.....
Code postal Commune.....
Tél. domicile :
Tél. portable :

Caractéristiques de la chambre d'hôtes :

1 chambre lit double avec une salle-de-bains privative. Piscine partagée avec les hôtes des chambres d'hôtes et du gîte.
Entrée privée pour les hôtes des 5 chambres d'hôtes

Composition de la famille :

(La capacité maximum de la chambre d'hôtes est de 2 personnes)

Nom, prénom et numéro de registre nationale des locataires

-
-

A noter :

- Les animaux ne sont pas acceptés.

Dates du séjour : du ... à partir de 17h00 (maximum 19h00), au ... avant 10h00

Prix du séjour : ... €

Taxe du séjour : 0.83€ par jour et par personne

Ce prix s'entend :

Ménage compris.
Draps et linge fournis.
Petit déjeuner inclus.

Propriétaires :

Sophie Vanhoutte et Olivier Bouilliez
Rue des Fonts, 27 à 11 120 Mailhac
Portable :
Français : 06 72 16 54 87
Belge : 0498 61 18 54
Mail : lecoqdunordmailhac@gmail.com
Site internet : www.lecoqdunordmailhac.fr

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons en retour:

- ↳ Un exemplaire du présent contrat complété, daté et signé
- ↳ Un acompte de 25% ... € à régler par virement sur le compte bancaire Sophie Vanhoutte – FR76 10057190410002013770145 compte BIC : CMCI FR PP . En communication votre nom et votre date de séjour. Les frais d'encaissement éventuels restant à la charge du locataire. L'acompte sera versé endéans les 10 jours après réception de ce présent contrat. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Le solde d'un montant de ...€ est à nous régler 15 jours avant votre arrivée.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A Mailhac
Les propriétaires,

A le
Le locataire (Signature et mention "lu et approuvé")

Sophie Vanhoutte et Olivier Bouilliez

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - Ce contrat concerne la location d'une chambre d'hôtes au « Le Coq du Nord – Mailhac » situé rue des Fonts, 27 à 11120 Mailhac. Il s'agit d'une chambre avec un lit double et d'une salle de bain privative. Une piscine partagée avec les hôtes des chambres d'hôtes et du gîte est accessible.

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué ainsi qu'un exemplaire du contrat signé avant les 10 jours après réception de ce présent contrat.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Excepté les conditions de remboursement prévues sur notre site internet en lien avec la situation COVID.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - règlement du solde : Le solde de la location est versé 15 jours.

Article 8 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 2 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 - animaux : Le présent contrat précise que les animaux domestiques ne sont pas autorisés. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

Article 14 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

Article 15 - litiges : Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.

